

Femmes en ruralité en Île-de-France : permettre l'égalité femmes-hommes sur tous les territoires

« 1 Francilien-ne sur 6 vit dans des territoires ruraux. Il est impératif de connaître les besoins spécifiques des femmes en ruralité pour y répondre efficacement à tous les niveaux politiques sur notre territoire. » **Marie-Pierre Badré, Présidente du Centre Hubertine Auclert.**

« Cette démarche est le fruit de deux années de travail avec les partenaires de la ruralité. Je souhaite saluer ce décryptage inédit permettant de comprendre les mécanismes qui favorisent les inégalités subies par les femmes en milieu rural et les solutions proposées. » **Isabelle Perdereau, Vice-présidente du Centre Hubertine Auclert.**

Le Centre Hubertine Auclert dévoile aujourd'hui un rapport inédit « **Femmes et ruralité – pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans les territoires ruraux franciliens** ». Le but ? Établir un diagnostic et mettre en avant des solutions pour les pouvoirs publics.

La situation des femmes en territoire rural : des difficultés accrues

Les inégalités entre les femmes et les hommes existent dans tous les territoires, mais sont plus fortes dans les territoires ruraux. Les femmes rencontrent des difficultés dans leur mobilité, leur accès aux soins, particulièrement concernant la santé sexuelle et reproductive. Il existe une surmortalité de 11% liée au cancer du sein chez les femmes des communes rurales par rapport à la moyenne d'Île-de-France.

L'offre de formation en ruralité est moins développée et peu mixte. Une fois en poste, les femmes sont plus éloignées de leur lieu de travail, ce qui génère des difficultés d'articulation des temps de vie. Les offres de garde sont trop peu nombreuses : en 2010 en Seine-et-Marne, on comptait 12 places en accueil collectif pour 100 enfants de moins de 3 ans. Le taux d'emploi des femmes est impacté par ce manque : en Seine-et-Marne l'écart des taux d'emploi entre les femmes et les hommes est de 11 points alors qu'il n'est que de 5,4 points au niveau régional.

Les femmes en politique en milieu rural : de nombreux freins restent à lever

En l'absence d'obligation de parité dans les communes de moins de 1000 habitant-e-s (62% des communes rurales d'Île-de-France) et dans les intercommunalités, les femmes y sont sous-représentées. Sur 43 intercommunalités rurales, 3 sont présidées par des femmes, et 3 ont des exécutifs composés à 100 % d'hommes. Il n'y a que 21,9% de femmes vice-présidentes dans ces intercommunalités.

Une fois élues, les femmes font face à des défis spécifiques : c'est ce que révèle l'enquête réalisée par BVA pour le Centre Hubertine Auclert auprès de 301 élu-e-s francilien-ne-s (130 femmes et 171 hommes). Pour 30% des femmes interrogées, la conciliation entre leur mandat et leur vie professionnelle est une difficulté majeure. 8% des femmes interrogées et 0% des hommes demandent des aides pour la garde d'enfant et les tâches domestiques.



Le sexisme affecte le sentiment de légitimité des femmes dans un contexte rural où peu de réseaux d'élues existent. Une femme maire sur 10 évoque les remarques sexistes qu'elle entend ou subit comme une des difficultés de son mandat. 16% des adjointes qui ne souhaitent pas se représenter expliquent ce choix par le sentiment de ne pas être utile, contre seulement 1% des adjoints. Elles sont également plus nombreuses à affirmer que les relations conflictuelles avec les autres élu-e-s sont une des raisons de ne pas se représenter (18%).

Des préconisations concrètes pour les politiques publiques

Le rapport propose des solutions pour s'assurer de l'égalité entre les femmes et les hommes sur tous les territoires selon 4 axes :

- **Améliorer la connaissance des besoins des femmes en milieu rural en généralisant les statistiques sexuées**
- **Rendre les services publics plus accessibles** : services de garde adaptés (lieux et horaires), aides à l'obtention du permis de conduire tout au long de la vie...
- **Améliorer les dispositifs d'accès aux droits** : informations sur la santé sexuelle et reproductive et les dispositifs d'accompagnement, permanences pour les femmes victimes de violences dans des lieux de proximité qui permettent la discrétion...
- **Garantir un égal accès aux fonctions de représentation** : obligation de parité pour les listes électorales des communes de moins de 1000 habitant-e-s et dans les exécutifs (communaux et intercommunaux), meilleure conciliation du mandat et de la vie professionnelle et personnelle, soutien aux réseaux d'élues ...

Le rapport « Femmes et ruralité » sera présenté au public le jeudi 6 juin à partir de 10h30, au cours d'un événement organisé en partenariat avec le Conseil départemental de l'Essonne au domaine de Chamarande.

> [Cliquez ici pour consulter le rapport complet](#) <

CONTACT PRESSE : Paola Paci – paola.paci@hubertine.fr – 01 75 00 04 40 / 06 66 21 98 52

Le [Centre Hubertine Auclert](#), centre francilien pour l'égalité femmes-hommes est un organisme associé de la Région Ile-de-France qui regroupe 194 membres (associations, collectivités locales et syndicats) et produit de nombreux outils d'analyses (études, actes, évènements...) sur l'égalité femmes-hommes. L'observatoire régional des violences faites aux femmes est intégré au Centre Hubertine Auclert depuis 2013.